

Charte des relations de l'Institut national du cancer avec ses parties prenantes

Préambule

Agence sanitaire et scientifique chargée de coordonner les actions de lutte contre le cancer, l'INCa entretient des relations directes et étroites avec un environnement large. En témoigne son statut de groupement d'intérêt public (GIP) qui rassemble les acteurs majeurs du champ : État, associations, organismes d'assurance maladie, organismes de recherche, fédérations hospitalières.

Cette ouverture, de nature institutionnelle, n'est cependant pas en elle-même garante d'une prise en compte effective des besoins de ses parties prenantes entendues comme les bénéficiaires finaux et les acteurs opérationnels de la lutte contre le cancer.

En adoptant une charte des relations avec ses parties prenantes, l'INCa expose sa volonté de piloter son action en lien étroit avec les besoins et les attentes des bénéficiaires finaux et des acteurs opérationnels de la lutte contre le cancer : les personnes atteintes d'un cancer, leurs proches, les usagers du système sanitaire et social, les professionnels de santé, les professionnels du secteur social, les chercheurs.

Animé d'un souci de partage et de transparence, l'INCa formalise ainsi les objectifs qu'il s'assigne en s'engageant plus avant dans le processus de démocratie sanitaire, et les engagements qui sont les siens au service d'une meilleure implication de ses parties prenantes.

Les objectifs

La contribution de l'INCa au développement de la démocratie sanitaire s'envisage dans sa capacité à impliquer les usagers et plus largement toutes ses parties prenantes dans les décisions de l'institution. Cette démarche prend son sens au regard de trois objectifs :

- **Améliorer la qualité, la pertinence et l'utilité des actions de l'INCa** en s'assurant qu'elles sont en adéquation avec les besoins, les pratiques, les modes de vie de ceux à qui elles doivent bénéficier.

- **Favoriser l'appropriation des actions mises en œuvre** en s'appuyant sur la capacité de relais d'opinion des usagers et professionnels associés.
- **Faire acte de transparence** dans un contexte où la confiance à l'égard des autorités de santé est à nourrir activement.

Les engagements de l'INCa

L'INCa s'inscrit dans une démarche de progrès en prenant quatre engagements prioritaires :

- 1. Associer les parties prenantes aux différents temps de la réflexion et de l'action.** Il s'agit de mettre en place des modalités d'implication à la fois dans la réflexion amont sur les orientations générales de l'INCa, et dans les processus de cadrage, de mise en œuvre, de suivi, de restitution ou d'évaluation des actions de l'Institut (appels à projets, structuration d'organisations, production d'expertises, élaboration d'outils de formation, de dispositifs d'information...).
- 2. Développer en interne une culture de service.** La question de l'utilité finale des actions entreprises et de leur adéquation aux besoins des usagers doit être au cœur des processus de décision et de cadrage. Les personnels de l'INCa développeront des démarches participatives dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets.
- 3. S'assurer du rôle effectif du comité des usagers et des professionnels,** instance de consultation permanente, placée auprès du président de l'INCa, et qui a pour but de lui apporter l'expérience et le point de vue des usagers et des professionnels.
- 4. Développer une démarche systématique d'évaluation des actions** en vue notamment d'en mesurer l'impact au regard du besoin initialement identifié.